

## Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

# FONDS DE DOTATION LE FRANÇAIS TEMOIN DES PÔLES

Siège Social : 30, rue de Cancaval, Le Haut Créhen, 35730 Pleurtuit

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

### SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon  
35400 SAINT MALO  
Tél 02 99 40 96 52  
Fax 02 99 40 18 29  
[saint-malo@comptagesma.fr](mailto:saint-malo@comptagesma.fr)

### RENNES

Rue de la terre Victoria  
Parc Edonia - Bât A - 1<sup>er</sup> étage  
35760 ST GREGOIRE  
Tél 02 99 87 54 54  
Fax 02 99 87 00 00  
[rennes@comptagesma.fr](mailto:rennes@comptagesma.fr)

### DINAN

6, rue de la Tramontane  
22100 DINAN  
Tél 02 96 85 27 85  
Fax 02 96 85 25 27  
[dinan@comptagesma.fr](mailto:dinan@comptagesma.fr)

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Au Conseil d'Administration du fonds de dotation Le Français Témoin des Pôles,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation LE FRANÇAIS TEMOIN DES POLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'une durée exceptionnelle de vingt-trois mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 12 février 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

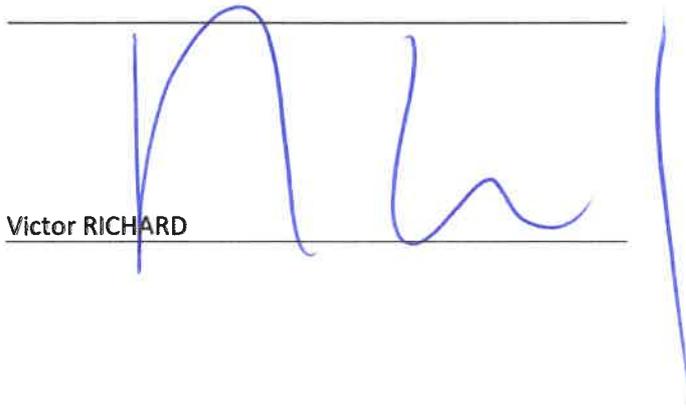
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo,  
Le 20/04/2022

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT

Victor RICHARD



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 23			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement	35 858	12 693	23 165		23 165	
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 272	1 050	3 222		3 222	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 225	275	1 950		1 950	
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	<b>42 355</b>	<b>14 018</b>	<b>28 337</b>		<b>28 337</b>		
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 300		1 300		1 300	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances						
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	63 082		63 082		63 082		
Charges constatées d'avance (3)	30 000		30 000		30 000		
<b>Total III</b>	<b>94 382</b>		<b>94 382</b>		<b>94 382</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>136 737</b>	<b>14 018</b>	<b>122 719</b>		<b>122 719</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	23	31/12/2019	12	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		107 914			107 914	
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>						
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>		107 914			107 914		
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 402			7 402	
	Dettes fiscales et sociales		7 404			7 404	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instrument de trésorerie							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance						
	<b>Total IV</b>		14 805			14 805	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		122 719			122 719	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	23	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	2 160				2 160	
Production vendue de Biens et Services	35 112				35 112	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	165				165	
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	108 086				108 086	
<b>Total I</b>	<b>145 524</b>				<b>145 524</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	2 232				2 232	
Variation de stock (marchandises)	1 300				1 300	
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	85 710				85 710	
Impôts, taxes et versements assimilés	624				624	
Salaires et traitements	34 305				34 305	
Charges sociales	9 926				9 926	
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	14 018				14 018	
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	9				9	
<b>Total II</b>	<b>145 524</b>				<b>145 524</b>	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>						
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	23	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>						
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>						
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		145 524			145 524	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		145 524			145 524	
<b>Solde intermédiaire</b>						
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>						

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2021

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux compte annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif.

Par exeption , son premier exercice a une durée de 23 mois débutant à la date de publication des statuts soit du 12 février 2020 au 31 décembre 2021.

Le Fonds de dotation a pour ambition de témoigner, sensibiliser, informer sur la beauté et la fragilité des Pôles dans un contexte de réchauffement climatique.

A but non lucratif, le Fonds de dotation "Le Français, Témoin des Pôles" réalise et soutient des actions à caractère d'intérêt général en faveur de la connaissance, de la protection des Pôles, actuellement en mutation contre le réchauffement climatique.

A ce titre, le Fonds de dotation constituera un musée polaire itinérant à destination des tiers comprenant notamment la projection d'images et de vidéos consacrés aux Pôles, la réalisation de conférences, ou encore la réalisation d'expositions.

### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Fonds de dotation sera également à l'initiative d'expéditions polaires organisées tous les deux ans à bord du bateau Le Français, dont la première était prévue sur la côte Est du Groenland et en Islande en été 2022. Les difficultés liées à la pandémie ont amené à repousser celle-ci à 2024.

Pour chaque expédition, de jeunes chercheurs seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets. Ils réaliseront, en particulier, des campagnes de mesures et tenteront de comparer leurs résultats à ceux du Commandant Charcot, 100 ans plus tôt.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

## ANNEXE

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2021

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		35 858
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		4 272
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 225
	TOTAL		2 225
	TOTAL GENERAL		42 355

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2021

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			35 858	35 858
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			4 272	4 272
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				2 225	2 225
	TOTAL			2 225	2 225
	TOTAL GENERAL			42 355	42 355

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL		12 693		12 693
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 050		1 050
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			275		275
	TOTAL		275		275
	TOTAL GENERAL		14 018		14 018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	12 693				
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 050				
Matériel de bureau informatique mobilier	275				
	TOTAL	275			
	TOTAL GENERAL	14 018			

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANNEXE

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2021

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			216 000	108 086	107 914
Situation nette			216 000	108 086	107 914
<b>TOTAL I</b>			<b>216 000</b>	<b>108 086</b>	<b>107 914</b>

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Tableau de variation des fonds propres - générosité du public**

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise				216 000		108 086		107 914
<b>TOTAL</b>				<b>216 000</b>		<b>108 086</b>		<b>107 914</b>

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## ANNEXE

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2021

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	30 000	30 000	
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 402	7 402		
Personnel et comptes rattachés	943	943		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 930	5 930		
Autres impôts taxes et assimilés	531	531		
<b>TOTAL</b>	<b>14 805</b>	<b>14 805</b>		

### Variation des fonds propres

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de Constitution	Linéaire	3 ans
Conception Site Internet	Linéaire	3 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## ANNEXE

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2021

### Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
<b>Marchandises</b>				
- Marchandises revendues en l'état	1 300		1 300	
<b>Approvisionnements</b>				
<b>Total I</b>	1 300		1 300	
<b>Production</b>				
<b>Production en cours</b>				

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires représentent environ pour le Fondateur à 440 heures annuelles

correspondant à 1 jour de travail par semaine ce qui correspondant en moyenne à 40 heures par mois

Le montant du bénévolat pour l'exercice s'établit de la façon suivantes :

taux horaire SMIC au 01/01/2021 soit 10.25 € auquel il faut ajouter 25 % de charges sociales soit

12.81 € par heure.

Le nombre d'heures de contributions volontaires pour le Fondateur du 01/01/2021 au 30/09/2021

est de 320 heures x 12.81 € = 4099.20 €

taux horaire SMIC au 01/10/2021 soit 10.48 € auquel il faut ajouter 25 % de charges sociales soit

13.10 € par heure.

Le nombre d'heures de contributions volontaire pour le Fondateur du 01/10/2021 au 31/12/2021

est de 120 heures x 13.10 € = 1572.00 €

Le nombre d'heures de contribution volontaire effectué du Fondateur sur l'exercice est de 440 heures

soit un bénévolat valorisé à 5 671.20 € pour l'exercice clos au 31/12/2021.

Les contributions volontaires représentent environ pour les Administrateurs à 120 heures annuelles

correspondant à 10 réunion annuelles, d'une durée moyenne de 2 heures pour 6 membres actifs.

Le montant du bénévolat pour l'exercice s'établit de la façon suivante :

taux horaire SMIC au 01/01/2021 soit 10.25 € auquel il faut ajouter 25 % de charges sociales soit 12.81 € par heure.

Le nombre d'heures de contributions volontaires pour les administrateurs du 01/01/2021 au 30/09/2021 est de 96 heures x 12.81 € = 1230.00 €

taux horaire SMIC au 01/10/2021 soit 10.48 € auquel il faut ajouter 25 % de charges

## ANNEXE

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2021

sociales soit 13.10 € par heure.

Le nombre d'heures de contributions volontaires pour les administrateurs du 01/10/2021 au 31/12/2021 est de 24 heures x 13.10 € = 314.40 €

Le nombre d'heures de contribution volontaire effectué par les administrateurs sur l'exercice est 120 heures

soit un bénévolat valorisé à 1544.40 € pour l'exercice clos au 31/12/2021

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 200 euros T.T.C., décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES